Image not found or type unknown

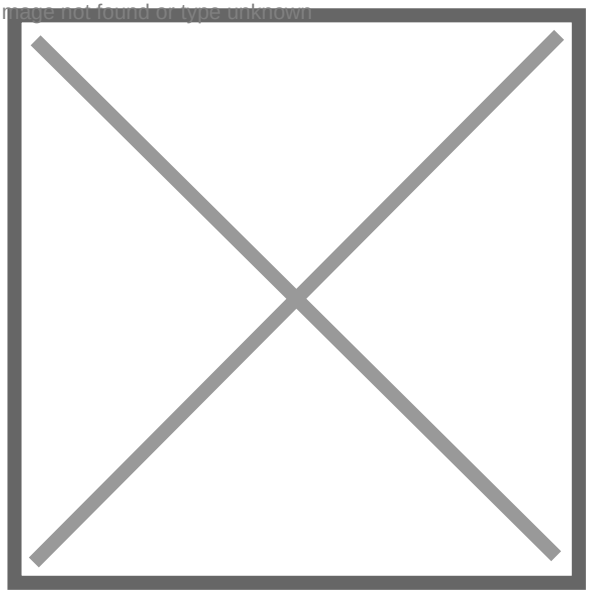

Question au sujet de la vente de succession

Par **berta**, le **12/06/2014** à **15:37**

bonjour, je vous ai pose une question il y a un moment, au sujet d une succession mes parents etant decedes ,nous sommes 4freres ,nous voulons vendre la maison heritee,mais un des freres met son opposition pourriez vous m indiquer si il y a une demarche a suivre merci et vous m avez repondu ceci
vous êtes donc en indivision successorale.
si un indivisaire refuse de vendre le bien, vous serez contraints avec les autres indivisaires de saisir le juge malgré l'opposition d'un indivisaire.
comme les indivisaires qui veulent vendre possèdent plus des 2/3 du bien indivis, le juge devrait accéder à votre demande.
avant il serait sans doute utile que vous demandiez par LRAR à votre frère officiellement son accord pour vendre.
ainsi vous aurez une preuve de la position de votre frère.
cdt
je vous remercie; mais voila on n a pas l adresse du frere recalcitrant mon notaire me dis , il faudrait faire constater par un huissier son desaccord mais celui ci me dis qu il faudrais prendre un detective on tourne en rond, avez vous peut etre une solution a m apporter je vous remercie au revoir

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés